

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JUIN 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 18-DCM-DGS-035

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 25 JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : TRANSFERT DE LA COMPETENCE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS AUTORISATION DE SIGNATURE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI – Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX – Lionel RIQUELME – Patrick ROUAS – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Olivier DURAND – François MEURIER

**POUVOIRS** : Jean-Michel PEYRATOUT à Josiane SICCARDI – Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Jean-Claude VEGA à Paul MOUROT – Viviane TIAR à Denis CHAMBI Nicole VACCA à Jennifer DELI

**ABSENTS** : Stéphane BELTRA – Dominique ROLLAND

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Toulon Provence Méditerranée exerce la compétence « collecte des déchets des ménages et assimilés » en lieu et place de ses communes membres, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Compte-tenu de ce transfert de compétence, l'ensemble des biens et équipements meubles et immeubles, figurant au procès-verbal joint est mis à disposition de Toulon Provence Méditerranée.

A la demande de Toulon Provence Méditerranée, il convient donc d'approuver le présent procès-verbal vérifié par les comptables publics de la Métropole et de la commune.

**Au vu des éléments présentés ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal consolidé de mise à disposition de biens et d'équipements relatifs à la compétence « collecte des déchets des ménages et assimilés »

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE**

24 Voix POUR

6 Voix CONTRE (Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Yves PARENT – Emmanuelle NIGRELLI – Olivier DURAND -Nicole VACCA)

1 Absention (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

